



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/357/Add.2
12 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-neuvième session
Point 22 de l'ordre du jour

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES ÉTATS MEMBRES	2
Iraq	2
Liban	2

II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES ÉTATS MEMBRES

Les renseignements ci-après, qui ont été reçus après le 20 septembre 1994, date de publication du premier additif au rapport initial du Secrétaire général sur l'assistance au déminage (A/49/357/Add.1), s'ajoutent à ceux figurant au chapitre II de cet additif.

IRAQ

[Original : arabe]

[3 janvier 1995]

1. L'Iraq a indiqué que l'agression militaire des forces de la coalition contre l'Iraq avait laissé dans son sillage un grand nombre de bombes, missiles, obus et mines non explosés. Depuis le début de 1992, le Secrétaire général est régulièrement avisé du nombre d'engins explosifs trouvés et désamorçés par les équipes de défense civile ainsi que du nombre des décès de civils innocents et des pertes matérielles causés par des mines et autres engins non explosés partout en Iraq.

2. Le nombre des bombes, obus et missiles de tous types qui ont été désamorçés entre le 1er mai 1994 et le 1er janvier 1995 est de 9 280, leur nombre total, du début de 1992 à ce jour s'élevant désormais à 273 218.

3. Ces chiffres montrent la gravité de la menace qui pèse sur la vie des civils innocents en Iraq, sans parler des risques auxquels ils sont déjà exposés du fait du manque de vivres et de médicaments et de la détérioration de la situation sanitaire résultant de l'embargo inique imposé contre l'Iraq, qui empêche le peuple iraquien de subvenir à ses besoins les plus élémentaires.

LIBAN

[Original : arabe]

[8 novembre 1994]

I. LA SITUATION

1. Dès le début, en 1975, des "événements" dont le Liban a été le théâtre, des mines ont été posées par les milices locales le long des lignes d'affrontement, partout dans le pays.

2. Un grand nombre de mines ont été posées par les forces israéliennes à la suite de leur invasion du territoire libanais, en 1978 puis en 1982.

3. Après l'unification de l'armée libanaise, vers la fin de 1990, des unités du génie ont procédé au repérage des champs de mines dont elles ont dégagé quelques-uns. Les travaux entrepris se poursuivent.

4. Le commandement de l'armée libanaise a pu obtenir des cartes d'un petit nombre de champs de mines mais la plupart des champs de mines ne sont pas cartographiés et on ne dispose d'aucun renseignement détaillé à leur sujet.

5. Vu le manque de ressources et la nécessité d'accorder la priorité aux activités menées dans les zones habitées, tout ce qu'il a été possible de faire a consisté à signaler la présence possible de mines autour du périmètre de certaines zones suspectes, en particulier les zones découvertes et les zones boisées.

6. Partout au Liban, on découvre de temps à autre des obus non explosés que l'on détruit sur place.

II. INCIDENCES

7. Le déminage se poursuit en permanence partout dans le pays. Il a été possible de définir le problème et de repérer les zones suspectes (on trouvera ci-joint un tableau indiquant les endroits du territoire libanais où des mines ont été posées).

8. Les ressources techniques faisant défaut, il faudra longtemps pour venir à bout du problème.

III. PROPOSITIONS

9. Pour accélérer les travaux de détection des mines et de déminage, l'armée libanaise a besoin de matériel de détection et de déminage ainsi que de matériel de protection pour le personnel chargé de la détection des mines (vêtements spéciaux, masques et casques).

10. Il est possible de dresser la liste du matériel nécessaire en coordination avec les personnes concernées au moment voulu.

Tableau

Endroits du Liban où l'on trouve des mines et des engins
non explosés

Endroits	Indications détaillées	Types de mines	
		Antichar	Antipersonnel
Beyrouth	Le long d'une ligne s'étendant du cercle d'Halayunah jusqu'à Khaldeh et Aramun en passant par la vieille route de Sidon et la zone de Safir.	Nombre indéterminé	Un millier environ
Nord du Matn	Wadi al-Jamajim — Sannin — Ayn al-Tuffahah — Zighrin — zone de Jadidah (de la brasserie Diamond à la Galerie Al-Ittihad).	Nombre indéterminé	Nombre indéterminé
Hauteurs du Matn	Le long d'une ligne s'étendant de Qurayyah, Ra's al-Harf et Ruwaysat al-Bulut jusqu'à Salima et Arbanayah.	Nombre indéterminé	Nombre indéterminé
Kisrawan	Uyun al-Samman — Wadi Ja'ita.	Nombre indéterminé	Nombre indéterminé
Jubayl et Batrun	De Faghah et Bikh'az jusqu'à Kfar Hatna, Shibtin et Dahr Abi Yaghi.	350 environ	2 000 environ
Le Chouf	De Al-Shihar al-Gharbi et Dayr al-Qamar jusqu'à Arz al-Baruk et Arz Bmahrin.	Une cinquantaine	3 500 environ
Suq al-Gharb	Zone de Suq al-Gharb — Kayfun — Quamatiya — Basaba al-Ma'rufiyah.	300 environ	300 environ
Ouest de la Beqaa	Zone de Falij.	Nombre indéterminé	Nombre indéterminé
Total		700 environ	8 500 environ
